

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : MDE 14/047/2007 – ÉFAI

7 novembre 2007

AU 296/07

Craintes d'exécutions imminentes

IRAK

11 personnes

Selon l'agence de presse irakienne Aswat al Iraq, 11 personnes risquent d'être exécutées très prochainement. La Cour de cassation a confirmé leurs condamnations à mort, qui vont maintenant être soumises à l'approbation du Collège présidentiel. Le dernier espoir de ces personnes est que le Collège refuse de valider leurs sentences, ou que le président de la République les fasse bénéficier d'une grâce.

D'après Aswat al Iraq, ces 11 personnes ont été déclarées coupables de diverses infractions pénales (meurtre, meurtre suivi de vol qualifié, enlèvement). Elles ont été condamnées à mort par des juridictions pénales à Bagdad, Bassora et dans les provinces d'al Qadisiyya, Dhi Qar et Ninawa. Amnesty International ne dispose d'aucune autre information à leur sujet.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis le rétablissement de la peine capitale en Irak, en août 2004, de très nombreuses personnes ont été condamnées à ce châtement et le nombre d'exécutions a rapidement augmenté. Au cours de la seule année 2006, au moins 65 personnes ont été exécutées, bien souvent à l'issue de procédures ne respectant pas les règles d'équité. Cette année, au moins 171 personnes ont été condamnées à mort et 33 exécutions ont eu lieu. Aux termes de la loi irakienne, les condamnés à mort ont le droit de solliciter une grâce présidentielle. Cependant, les personnes condamnées à la peine capitale par le Tribunal pénal suprême irakien ne peuvent se prévaloir de ce droit. Cette juridiction a été créée pour juger les personnes accusées de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles 11 personnes risquent d'être exécutées très prochainement ;
- ajoutez que vous reconnaissez le fait que les autorités sont fondées à traduire en justice les personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions graves ;
- exhortez les autorités à ne pas exécuter ces 11 personnes et à commuer la peine de tous les condamnés actuellement sous le coup d'une sentence capitale ;
- engagez-les à adopter immédiatement un moratoire sur les exécutions, à titre de premier pas vers l'abolition définitive de la peine capitale.

APPELS À : Les adresses électroniques des autorités irakiennes ne fonctionnent pas toujours. Merci d'envoyer vos appels à l'ambassade d'Irak ou au représentant diplomatique de cet État dans votre pays et de demander qu'ils soient transmis aux responsables suivants :

Président de la République :

Jalal Talabani

Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Président de la République,

Vice-président

Tariq al-Hashimi

Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Vice-Président,

Vice-président

'Adil 'Abdul Mahdi

Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Vice-Président,

Premier ministre :

Nuri Kamil al-Maliki

Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Premier Ministre,

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

Hoshyar Zebari

Courriel : press@iraqmofa.net

Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Ministre,

Ministre des Droits humains :

Wijdan Mikhail Salim

Fax : +9641 538 2007

Courriel : Wj_mohr_min@yahoo.com

Formule d'appel : Your Excellency / Madame la Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Irak dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 18 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*